

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Dispositions Saison 2026-2027	Annexe 1 Adoption : CA 28/06/2025 Entrée en vigueur : 28/06/2025 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	--

1. DATE D'INSCRIPTION

La date limite de réception des dossiers d'inscription pour la saison 2026-2027 est fixée [au 20 juillet 2026](#).

2. DROITS D'ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

- Pré Nationale : 150€
- Régionale 1 : 135€
- Régionale 2 : 120 €

3. DROITS DE CONSIGNATION

Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation : 80 €

4. EQUIPES DEPARTEMENTALES PROMUES

La date limite de communication par les ICD des équipes départementales promues pour la saison 2027-2028 est fixée au [mercredi 16 juin 2027](#). Les [playoffs bi et tri départementaux](#) doivent être joué les 5 ou 6 juin.

5. CONTACT

Site [régional](http://www.badocc.org) : <http://www.badocc.org>
Envoi des résultats : interclubs@badocc.org

Ligue Occitanie de Badminton « Pôle Sportif »
7 rue André Citroën - 31000 BALMA
Tél. : 05 61 48 83 37

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Composition d'Équipe	Annexe 2 Adoption : CA 07/04/2018 Entrée en vigueur : 1/09/2018 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 1
---	---------------------------------	---	---

Cette déclaration de composition d'équipe est à remettre au Juge-Arbitre 30 minutes avant le début de la rencontre

Rencontre	contre
Date :	Équipe déposant la déclaration

Heure prévue pour le début de rencontre :	Déclaration à remettre au Juge-Arbitre avant :
---	--

IL N'EXISTE AUCUN ORDRE PREETABLI DANS LA LISTE CI-DESSOUS

Ordre des matches proposé	Disciplines	Composition de l'équipe Nom, prénom
	Simple Messieurs 1	
	Simple Messieurs 2	
	Simple Dames 1	
	Simple Dames 2	
	Double Messieurs	/
	Double Dames	/
	Double Mixte 1	/
	Double Mixte 2	/

Nom et signature du capitaine :	Heure de dépôt :
	Observations du Juge-Arbitre :

	Secteur VIE	Championnat Régional interclubs Occitanie Déclaration de Présence	Annexe 3 Adoption : Vote CA 12/06/2020 Entrée en vigueur : 1/09/2020 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 1
---	------------------------	--	--

Cette déclaration de présence est à remettre **sans les signatures des joueurs** au juge arbitre de la journée au plus tard 45min avant le début des rencontres. Cette feuille peut être valide pour les rencontres du matin et de l'après-midi s'il n'y a aucun changement entre les deux rencontres. Dans les divisions concernées les joueurs devant signer la feuille le feront à la table de marque en présence du Juge-Arbitre.

Club Division Poule

Date Lieu

JOUEURS

Nom, Prénom	N° licence	Nat.* F/Ass/Etr	Muté O/N	Signature du joueur	Observations Juge arbitre

JOUEUSES

Nom, Prénom	N° licence	Nat.* F/Ass/Etr	Mutée O/N	Signature de la joueuse	Observations Juge arbitre

ARBITRE

Nom - Prénom	N° licence	Grade	Signature

* Légende : F = Français / Ass = Joueur étranger Assimilé / Etr = Joueur étranger

Signature du représentant du club

Visa du Juge Arbitre

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Modalités particulières pour les phases finales de R1	Annexe 4 Adoption : CA 19/06/2023 Entrée en vigueur : 19/06/2023 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 2
---	-------------------------	---	--

1. MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR LES PHASES FINALES R1

Après les 5 journées de la saison régulière,

Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque poule de R1 disputent une phase finale comme suit :

- L'équipe classée 1^{ère} de la poule A rencontre l'équipe classée 2^{ème} de la poule B ;
- L'équipe classée 1^{ère} de la poule B rencontre l'équipe classée 2^{ème} de la poule A ;
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;
- Les deux meilleures équipes éligibles parmi les 4 premières montent en Pré-nationale.
- Conformément à l'article 4.5 du règlement des ICR, une équipe forfait pour les phases finales peut être remplacée par l'équipe classée troisième de sa poule.

Le vainqueur de la finale est sacré champion de sa division.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de R1 disputent des matchs de classement comme suit :

- L'équipe classée 3^{ème} de la poule A rencontre l'équipe classée 4^{ème} de la poule B ;
- L'équipe classée 3^{ème} de la poule B rencontre l'équipe classée 4^{ème} de la poule A ;
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule de R1 disputent des matchs de classement comme suit :

- L'équipe classée 5^{ème} de la poule A rencontre l'équipe classée 6^{ème} de la poule B ;
- L'équipe classée 5^{ème} de la poule B rencontre l'équipe classée 6^{ème} de la poule A ;
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Les 4 équipes sont reléguées en R2.

1.1 Lieu et horaire des rencontres

Toutes les rencontres se déroulent sur 1 lieu, selon l'échéancier suivant :

- Dimanche 10h : demi-finales ;
- Dimanche 14h : finale et petite finale.

Les équipements disponibles et la qualité d'accueil des journées de la saison régulière sont pris en compte pour le choix du lieu d'accueil des phases finales parmi les postulants.

1.2 Qualifications des joueurs

- Un minimum de 3 joueurs titulaires par équipe doit participer aux phases finales.
- Un joueur ayant joué 3 rencontres au minimum dans une division supérieure ne peut pas être aligné.
- Les joueurs doivent être des joueurs qualifiés (art 8 du règlement des ICR)

1.3 Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné **+ 1 point**
- Match perdu **0 point**
- Match forfait **-1 point**

1.4 Nombre de match par rencontre

Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

- 2 Simples Hommes ;
- 2 Simples Dames ;
- 1 Double Hommes ;
- 1 Doubles Dames ;
- 2 Doubles Mixtes.

Un joueur lors d'une même rencontre ne peut disputer ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline (hors mixte en Or).

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 10 du règlement ICR.

Une équipe ne peut aligner plus de 2 mutés lors d'une même rencontre [sous peine de voir les matchs du 3^{ème} joueur muté perdus par voie](#)

Les 8 matchs de la rencontre doivent être joués (sauf si un match est non joué suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même journée ou entre les rencontres d'une même journée constatée par le JA, ou l'organisateur [en R2](#)).

Un mixte en or est joué s'il existe une égalité parfaite (nombres de matchs de sets et de points identiques gagnés lors d'une rencontre).

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Modalités particulières pour la phase finale R2	Annexe 5 Adoption : CA 19/06/2023 Entrée en vigueur : 19/06/2023 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 3
---	-------------------------	--	--

2. MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR LA PHASE FINALE R2

Après les 5 journées de la saison régulière,

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule de R2 disputent une phase finale comme suit :

- Après avoir classé les équipes de 1 à 4 suivant le classement de la rencontre régulière (en cas d'égalité, on tiendra compte du nombre de victoires, égalités, défaites et différences de matchs, sets et points), la 1^{ère} rencontre la 4^{ème} et la 2^{ème} rencontre la 3^{ème}.
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;
- Les quatre équipes montent dans la division supérieure ;

Le vainqueur de la finale est sacré champion de la division.

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule de R2 disputent une phase finale comme suit :

- Après avoir classé les équipes de 1 à 4 suivant les résultats de la rencontre régulière (nombre de victoires, égalités, défaites et différences de matchs, sets et points), la 1^{ère} rencontre la 4^{ème} et la 2^{ème} rencontre la 3^{ème}.
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Cette phase détermine le classement des équipes de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Les équipes classées 3^{ème} de chaque poule de R2 disputent une phase finale comme suit :

- Après avoir classé les équipes de 1 à 4 suivant le classement de la rencontre régulière (en cas d'égalité, on tiendra compte du nombre de victoires, égalités, défaites et différences de matchs, sets et points), la 1^{ère} rencontre la 4^{ème} et la 2^{ème} rencontre la 3^{ème}.
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Cette phase détermine le classement des équipes de la 9^{ème} à la 12^{ème} place

Les équipes classées 4^{ème} de chaque poule de R2 disputent une phase finale comme suit :

- Après avoir classé les équipes de 1 à 4 suivant le classement de la rencontre régulière (en cas d'égalité, on tiendra compte du nombre de victoires, égalités, défaites et différences de matchs, sets et points), la 1^{ère} rencontre la 4^{ème} et la 2^{ème} rencontre la 3^{ème}.
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Cette phase détermine le classement des équipes de la 13^{ème} à la 16^{ème} place

Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule de R2 disputent une phase finale comme suit :

- Après avoir classé les équipes de 1 à 4 suivant le classement de la rencontre régulière (en cas d'égalité, on tiendra compte du nombre de victoires, égalités, défaites et différences de matchs, sets et points), la 1^{ère} rencontre la 4^{ème} et la 2^{ème} rencontre la 3^{ème}.
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Cette phase détermine le classement des équipes de la 17^{ème} à la 20^{ème} place

Les équipes classées 6^{ème} de chaque poule de R2 disputent une phase finale comme suit :

- Après avoir classé les équipes de 1 à 4 suivant le classement de la rencontre régulière (en cas d'égalité, on tiendra compte du nombre de victoires, égalités, défaites et différences de matchs, sets et points), la 1^{ère} rencontre la 4^{ème} et la 2^{ème} rencontre la 3^{ème}.
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;

Cette phase détermine le classement des équipes de la 21^{ème} à la 24^{ème} place

1.1 Lieu et horaire des rencontres

Toutes les rencontres se déroulent sur 1 lieu, selon l'échéancier suivant :

- Dimanche 10h : demi-finales ;
- Dimanche 14h : finale et match de classement

Les équipements disponibles et la qualité d'accueil des journées de la saison régulière sont pris en compte pour le choix du lieu d'accueil des phases finales parmi les postulants.

1.2 Qualifications des joueurs

- Un minimum de 3 joueurs titulaires par équipe doit participer aux phases finales.
- Un joueur ayant joué 3 rencontres au minimum dans une division supérieure ne peut pas être aligné.
- Les joueurs doivent être des joueurs qualifiés (art 8 du règlement des ICR)

1.4 Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné **+ 1 point**
- Match perdu **0 point**
- Match forfait **-1 point**

1.3 Nombre de match par rencontre

Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

- 2 Simples Hommes ;
- 2 Simples Dames ;
- 1 Double Hommes ;
- 1 Doubles Dames ;
- 2 Doubles Mixtes.

Un joueur lors d'une même rencontre ne peut disputer ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline (hors mixte en Or).

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 10.

Une équipe ne peut aligner plus de 2 mutés lors d'une même rencontre [sous peine de voir les matchs du 3^{ème} joueur muté perdus par wo.](#)

Les 8 matchs de la rencontre doivent être joués (sauf si un match est non joué suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même journée ou entre les rencontres d'une même journée constatée par le JA, ou l'organisateur [en R2](#)).

Un mixte en or est joué s'il existe une égalité parfaite (nombres de matchs de sets et de points identiques gagnés lors d'une rencontre).

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Pénalités sportives Amendes	Annexe 6 Adoption : Vote CA 28/06/2025 Entrée en vigueur : 28/06/2026 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 2
---	-------------------------	--	---

1 - Pénalités sportives

Forfait Général

- Interdiction de participation au Championnat Régional une saison minimum

Nombre maximum de joueurs mutés

- Un point de pénalité au classement Général + match(s) perdu à partir du 4^{ème} muté en Pré nationale et à partir du 3^{ème} Muté en R1 et R2

Joueur non en règle au regard de la composition des équipes

- > Un point de pénalité au classement général
- > Matches où le joueur a été aligné perdus par forfait
- > Le joueur est également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres

Erreur de hiérarchie

- > Un point de pénalité au classement général

Match non joué (sauf suite à blessure, cf. article 15)

- > Un point de pénalité au classement général

Non participation d'une équipe sur une journée

- > Rencontres perdues par forfait 0-1, 0-8, 0-16

Non participation d'une équipe sur une deuxième journée

- > Forfait général : tous ses résultats sont annulés

Non respect des clauses de l'article 6

- > Rétrogradation dans la division la plus haute où les clauses sont respectées.

2 - Amendes

- Forfait général ou désistement tardif d'une équipe -> 300 €
- Forfait d'une équipe sur une rencontre en championnat -> 200 €
- Forfait d'une équipe sur une rencontre lors de la phase finale -> 250€
- Retard d'une équipe sur une rencontre (non-respect de l'article 25.1) -> 50 €
- Défaut d'organisation ([Annexe 7](#)) -> 100€
- Absence d'arbitre par rencontre (en Pré-nationale) -> 70€

- Retard du club organisateur dans la transmission des documents (papier ou scan dans les 4 jours si dysfonctionnement informatique et utilisation du format papier) -> 20 €
- Non-respect des clauses de l'article 16 (tenues non conforme) : 20 € par rencontre et par équipe
- Non-respect des clauses de l'article 14 (désengagement du JA sur les dates proposées) -> 150 €

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Déroulement d'une rencontre	Annexe 7 Adoption : Vote CA 28/06/2025 Entrée en vigueur : 28/06/2025 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 2
---	-------------------------	---	---

1. Convocations

Le club hôte informe les équipes et le Juge-Arbitre par email avec copie à la ligue interclubs@badocc.org, au moins 10 jours avant la compétition. Le courrier doit contenir les horaires d'ouverture du gymnase, les conditions de restauration (buvette ou non) pour les joueurs.

2. Salle

Le minimum de terrains requis est de 5.

L'équipement (traçage et poteaux) doit respecter les normes mentionnées au règlement technique fédéral concernant la sécurité.

3. Horaires

La salle doit être ouverte au moins 1h avant le début des rencontres.

Début des rencontres sur 5 terrains : 9h30 le matin, 14h au plus tard l'après-midi.

Début des rencontres à partir de 6 terrains : 10h le matin, 14h au plus tard l'après-midi.

4. Table de marque

Le club hôte doit fournir des moyens informatiques (PC + imprimante), techniques (sonorisation) et humains (1 personne minimum qui ne sera pas un joueur participant aux rencontres) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque.

Le club hôte doit également tenir à disposition, à la table de marque, une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

Le juge arbitre fera un rapport qui sera examiné par la commission interclubs en cas de non-respect de cet article.

5. Déclaration de présence et composition d'équipe

Les équipes doivent valider leur déclaration de présence dans Badnet dès leur arrivée dans la salle ou au plus tard 45mn avant le début des rencontres.

La table de marque doit remettre aux capitaines le document « joueurs et paires » à imprimer sur Badnet de l'équipe adverse.

La feuille de composition des équipes doit être validée au plus tard 30 min avant le début des rencontres.

La réunion du juge arbitre avec les capitaines d'équipes a lieu dès que la composition d'équipe est imprimée pour chaque équipe.

L'ordre des matches souhaités doit être complété dans Badnet. Les deux capitaines peuvent se mettre d'accord. S'ils n'y arrivent pas, c'est le juge arbitre qui choisit l'ordre des matches de la rencontre.

6. Dérogation horaire

Toute demande de modification d'horaire d'une rencontre doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Commission Interclubs.

Un changement d'horaire peut être effectué deux semaines avant la rencontre : un accord tri partie est obligatoire : club visiteur et visité et Commission ICR.

7. Test des volants :

Le test des volants doit être fait avant le début des rencontres pour chaque rencontre.

En cas de désaccord entre les joueurs des équipes :

- en présence d'un JA, celui-ci validera la vitesse des volants des équipes
- en l'absence de JA, le joueur du gymnase ayant le meilleur classement en simple (toutes équipes confondues) validera la vitesse des volants.

	Secteur VIE SPORTIVE	Interclubs Régionaux (I.C.R.) Demande de dérogation	Annexe 8 Adoption : Vote CA 12/06/2020 Entrée en vigueur : 1/09/2020 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de page : 1
---	---------------------------------------	--	---

Partie réservée à la Commission ICR

date d'arrivée :

Remarque préliminaire : les demandes de dérogation se réfèrent à l'article 32 du règlement des ICR et à l'article 6 de l'annexe 7 - Déroulement d'une rencontre.

Club demandeur :

Division(s) concernée(s) : ☐ Pré Nationale ☐ R1 ☐ R2

Journée(s) concernée(s) ☐ J1 / ☐ J2 / ☐ J3 / ☐ J4 / ☐ J5 ☐ J6 / ☐ J7

Demande de changement d'horaire et/ou de date :

Demande de changement de lieux :

Si la demande de dérogation diffère selon les journées, indiquer ici le détail par journée:

Préciser :

Remarque/Commentaire:

NOM et qualité du demandeur :	Date : Signature :
-------------------------------	-----------------------

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Documents d'Identité Valides	Annexe 10 Adoption : Vote CA 12/06/2020 Entrée en vigueur : 1/09/2020 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	---

Préambule

Ce document apporte des précisions complémentaires aux articles du règlement interclubs.

Justificatif d'identité français:

La présentation de la licence sportive n'est plus nécessaire à l'occasion des rencontres d'interclubs. Le fait d'être régulièrement licencié avant la journée n'a par contre bien sûr pas changé et fera l'objet de contrôles réguliers comme les saisons passées, aussi bien pour les joueurs que pour les arbitres et juge-arbitres. Il est obligatoire de présenter au Juge-arbitre au plus tard 30 minutes avant l'heure prévue de début de la rencontre une pièce d'identité. Les titres permettant aux français de justifier de leur identité, libellés en caractères romains, sont les suivants :

- 1°) Carte nationale d'identité ;
- 2°) Passeport ;
- 3°) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 4°) Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 5°) Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 6° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 7°) Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 8°) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 9°) Permis de conduire
- 10°) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- 11°) Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
- 12°) Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ;
- 13°) Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune ;
- 14°) Carte vitale de la CPAM avec photo.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Justificatif d'identité étranger :

Les titres permettant aux étrangers de justifier de leur identité, libellés en caractères romains, sont les suivants :

- 1) Passeport
- 2) Carte d'identité
- 3) Permis de conduire
- 4) Une carte de séjour délivrée par une préfecture

Ces titres doivent être en cours de validité.

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Modalités particulières pour l'organisation des playoffs bi/tri départementaux	Annexe 11 Adoption : CA 19/06/2023 Entrée en vigueur : 19/06/2023 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 2
---	-------------------------	--	---

3. MODALITÉS D'ORGANISATION DES PLAYOFFS BI/TRI DÉPARTEMENTAUX

Conformément à l'article 2.1.4 du règlement des ICR, après les journées régulières des divisions 1 des championnats départementaux de l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, le Lot, la Lozère, les Pyrénées Orientales, et le Tarn-et-Garonne, les départements disputent une phase finale afin de déterminer les équipes des comités qui seront directement promues en Régionale 2 comme suit :

- L'équipe qualifiée du 12 est opposée à l'équipe qualifiée du 48 ;
- L'équipe qualifiée du 46 est opposée l'équipe qualifiée du 82 ;
- L'équipe qualifiée du 09 est opposée aux équipes qualifiées du 11 et 66 (*système d'une poule de 3 équipes*).

Les phases seront créées sur badnet, sur demande des comités.

1.1 Les comités ayant des règlements identiques.

Dans le cas où les comités organisent déjà leur championnat de manière commune, ou dans le cas où les comités organisent leurs championnats avec un règlement identique en termes de nombre de matchs, tableaux des matchs et de qualification des joueurs, les rencontres sont organisées selon les règles des championnats départementaux.

1.2 Les comités ayant des règlements différents.

Dans le cas où les comités présentent des règlements qui diffèrent la ou les rencontrent s'organisent selon les modalités suivantes :

Les rencontres consistent en 8 matchs :

- 2 Simples Hommes ;
- 2 Simples Dames ;
- 1 Double Hommes ;
- 1 Double Dames ;
- 2 Doubles Mixtes.

1.2.1 Qualification des joueurs

Un joueur devient titulaire d'une équipe après avoir disputé 3 rencontres dans la même division (en ICD, ICR ou ICN). Dès qu'un joueur devient titulaire d'une équipe, il ne peut plus être aligné dans aucune équipe de son club évoluant dans une division inférieure.

Un joueur ayant joué 3 rencontres au minimum dans une division supérieure ne peut pas être aligné.

Pour participer, un joueur non titulaire doit avoir participé ou avoir signé la feuille de présence de 4 rencontres au minimum au cours de la saison régulière de son club, en championnat départemental, régional ou national.

Une équipe ne peut aligner plus de 2 mutés lors d'une même rencontre.

1.2.2 Lieu et horaire des rencontres

Les rencontres bi-départementales pourront se dérouler en soirée ou lors d'un weekend.

La rencontre tri-départementale devra se dérouler sur une journée selon l'échéancier suivant :

- 10h 1^{er} match de poule
- 12h30 2^{ème} match de poule
- 15h : dernier match de poule.

Les équipements disponibles et la qualité d'accueil des journées de la saison régulière sont pris en compte pour le choix du lieu d'accueil des phases finales parmi les postulants.

1.2.3 Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné **+ 1 point**
- Match perdu **0 point**
- Match forfait **-1 point**

Un joueur lors d'une même rencontre ne peut disputer ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline (hors mixte en Or).

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 10.

Les 8 matchs de la rencontre doivent être joués.

Un mixte en or est joué s'il existe une égalité parfaite (nombres de matchs de sets et de points identiques gagnés lors d'une rencontre).